

CAPD du 11 mars 2013: les élu(e)s du SNUipp-FSU vous rendent compte.

Une CAPD dense et fleuve où les élu(e)s du SNUipp, à l'appui d'un important travail préparatoire fourni en amont, sont intervenus sur l'ensemble des points.

A l'ordre du jour :

I) POSITIONS ADMINISTRATIVES

(Congé parental ; reprise à temps plein, disponibilité, réintégration): 218 demandes cette année (contre 248 l'an dernier). Avec plus de la moitié des demandes qui concerne les reprises à temps plein.

Toutes les demandes (Congé parental, reprise à temps plein, disponibilité, réintégration) ont été acceptées.

Le SNUipp a prévenu l'ensemble des intéressé(e)s.

II) Départs en formation CAPA-SH.

Le SNUipp-FSU a déploré le fait que le nombre de candidatures ne cesse de chuter d'année en année : 16 candidats seulement cette année, contre 33 l'an passé (ou par exemple 38 il y a 4 ans, 68 en 2004)...

Pour le SNUipp-FSU, une revalorisation et une reconnaissance réelle de la fonction spécialisée s'impose, passant par une politique ambitieuse de l'ASH en terme de postes, de formation, mais aussi de salaire pour les enseignants spécialisés et de meilleures conditions de travail.

En préalable, nous avons vivement protesté contre le fait que la réunion académique prévue en amont de cette CAPD (réunion qui traite des formations à ouvrir et de leur lieu d'implantation entre le Var et les Alpes-Maritimes) ne se soit pas tenue cette année, ce qui a eu pour conséquence une circulaire tronquée, qui laisse entrevoir des départs possibles en E et en G alors que 39 postes RASED ont été supprimés l'an passé, et que 14 collègues titulaires du CAPA-SH E ou G sont en attente de poste. **De plus, le DASEN n'est pas en mesure lors de la CAPD d'indiquer de façon sûre et certaine les lieux de stage pour les formations D et F.**

Le SNUipp-FSU s'est assuré de la transparence des opérations et, au vu des postes vacants et du nombre de candidats dans le département, a demandé au DASEN d'accorder 1 départ en C, tous les départs en option D et en F. Concernant les options E et G, nous avons déploré l'impossibilité de départs sur ces 2 options par manque de postes (suite aux différentes fermetures l'an passé), malgré les quelques candidatures.

Les lieux de stage (D et F) sont inconnus à l'issue de la CAPD, ce qui est absolument anormal : la formation D devrait se tenir à Nice, la formation F dans le 83, avec 3 à 4 semaines de regroupement à Draguignan.

La répartition des départs en formation pour les différentes options du CAPA-SH est la suivante :

Option A : pas de poste vacant, 3 candidatures / pas de départ

Option B : 2 postes vacants, pas de candidature

Option C : 2 poste vacant, 1 candidature / 1 départ

Option D : une 12zaine de postes vacants pour le SNUipp,-FSU, 1 seul pour l'Administration, 5 candidatures (dont une avec avis défavorable) / 1 départ sûr, 3 à suivre en fonction des échanges entre administration et SNUipp sur les postes vacants...

Option E : 5 candidatures / pas de départ

Option F : 6 postes vacants (SNUipp), le DA indique 3 PV / 3 candidatures / 3 départs

Option G : 1 candidature / pas de départ car pas de PV.

III) Règles du Mouvement 2013

Deux groupes de travail "mouvement" se sont tenus à la Direction académique en amont de la Capd. Au vu des divergences importantes avec l'administration, une pétition unitaire a été initiée par le SNUipp.

La Capd de ce jour a définitivement arrêtée les règles du prochain mouvement.

1) Temps partiels et remplaçants (Zil/Bd): pour rappel, le Dasen souhaite en refuser l'accès.

Après des débats prolongés..., du refus catégorique, quelques propositions ont été cependant annoncées par le Dasen ...

... même si le SNUipp a maintenu fermement sa demande initiale, portée dans la pétition unitaire, d'un droit au temps partiel (droit social durement acquis) pour tous les personnels.

Le SNUipp a lu une déclaration mettant en avant les textes qui régissent le statut des fonctionnaires Aujourd'hui, cette décision remet en cause le principe d'égalité en instaurant des dispositions discriminatoires au détriment de certains fonctionnaires. Pour le SNUipp-FSU, il s'agit d'apprécier au mieux la situation de chaque collègue de manière individualisée. Une circulaire qui poserait pour principe l'incompatibilité de certaines fonctions avec l'exercice du temps partiel n'est pour nous pas recevable car elle a d'abord une portée collective.

Pour toutes ces raisons de droit, nous avons demandé solennellement au Dasen de retirer ce projet de circulaire, et de permettre, comme c'est le cas aujourd'hui à tous nos collègues remplaçants ZIL et BD de continuer librement à choisir la quotité de travail à laquelle ils souhaitent exercer leur fonction à la prochaine rentrée scolaire.

Le temps partiel des remplaçants concerne cette année 40 collègues dont 21 à 50%.

Nous avons mis en avant la possibilité d'organiser "des doublettes " de ZIL d'une même circonscription (ou BD) à 50% pour former un poste à 100% permettant de meilleurs remplacements dans les écoles. De même nous avons demandé que tous les ZIL à temps partiel soit complétés /**Accord du Dasen**

Nous avons également rappelé que le mi-temps annualisé ne gênait pas le fonctionnement du service et que cette modalité pouvait donc être proposée aux collègues remplaçants. **Accord du Dasen.**

Au final, proposition Dasen:

* **Mi-temps annualisé:** possible pour les ZIL ou BD (de droit et sur autorisation)

* **50% de droit:** possible pour les ZIL ou BD

* **75% de droit:** possible pour les ZIL ou BD mais obligation d'être délégué sur des fractions de postes (dans le cadre du mini mouvement Trs, avec une priorité inférieure) - Délégation possible 3 ans (jusqu'au 3^{ème} anniversaire de l'enfant)

* **50% ou 75% sur autorisation:** IMPOSSIBLE pour les ZIL ou BD. Soit reprise à 100% soit obligation de participer au mouvement avec une bonification de 5 points sur l'ensemble des vœux d'adjoints. S'ils n'avaient rien au mouvement, possibilité de délégation sur des fractions de postes pour un an seulement.

Le SNUipp s'est prononcé CONTRE cette décision du Dasen et demandé le rétablissement du temps partiel pour tous les remplaçants.

2) MOUVEMENT TRS

Là aussi après des débats très longs et houleux...

Proposition Dasen initiale : Constitution des postes par le Dasen en lien avec les Ien et nominations en circonscriptions par les Ien.

Nouvelle protestation sans équivoque du SNUipp au nom du paritarisme. Pas de nominations à la tête du client. Nous avons à nouveau demandé à être consultés sur la constitution des postes, les élu(e)s du personnels connaissant eux aussi le terrain et relayant les demandes écoles et collègues.

Nous avons également redemandé l'organisation du mini mouvement informatisé permettant à chaque Trs de faire ses choix "sans pression" ou "recommandation" quelconques, permettant également le respect du paritarisme, totalement absent dans l'hypothèse du Dasen.

Nouvelle proposition après des échanges houleux:

- publication de toutes les fractions disponibles (**)
- les collègues Trs à TD font des vœux sur ces fractions en constituant eux mêmes les postes en fonction aussi de leur quotité de travail (certains regroupements de 2x25%

seront cependant proposés déjà regroupés, les 2x50% dans une même école seront «indissociables» sauf exception)

- Affectation dans les circonscriptions, au barème.
- Projet d'affectation présenté en groupe de travail paritaire pour vérification puis en Capd.

Le SNUipp s'est prononcé CONTRE la troisième étape proposée et demandé que les propositions d'affectations soient faites en groupes de travail paritaires (et non dans les circonscriptions, avant passage devant la Capd. Le Dasen, à ce jour, suspend sa décision sur ce point précis. A suivre...

() Les fractions disponibles proposées aux Trs auront été déjà impactées par le blocage de fractions pour les M2/contractuels: des 25% de décharge ou de collègues à temps partiel, des postes de modulateurs seront bloqués en amont, avant le mouvement Trs à Td.**

3) Postes "Plus de maîtres que de classes" et "Accueil des deux ans".

Là aussi évolution des hypothèses après débats.

Propositions Dasen:

- Les écoles ont été d'ores et déjà "repérées" par les IEN, en fonction du projet d'école et de ses indicateurs (*la liste sera finalisée en fin de semaine prochaine*).
- Appel à candidature pour tous (**demande du SNUipp**), avec un cahier des charges général qui sera publié; une fiche de poste qui correspondra à chaque situation et chaque projet d'école (14 fiches de postes). Un minimum d'expériences sera requis.
- Avis de l'IEN de la circonscription des collègues qui postulent
- Si plusieurs demandes, le barème départage, avec priorité à un collègue de l'école qui postulerait (**demande du SNUipp**).

DEMANDE du SNUipp: que la **délégation pour les collègues à TD soit prévue pour 3 ans avec maintien du poste à TD** pour 3 ans (comme le prévoient les textes). Cela aussi pour ne pas freiner des candidatures de collègues qui hésiteraient à s'engager si perte du poste à TD au bout de 2 ans. **Accord du Dasen.**

Le Dasen prévoit aussi une nomination à TD sur le poste au bout de 3 ans. Si fermeture de poste, mesure de carte prévue. Pour les collègues à TP: Nominations à titre provisoire pour 3 ans.

Si le collègue ne souhaite pas poursuivre au bout d'un an ou si avis défavorable de l'Ien, il retourne sur son poste à TD ou refait son mouvement pour celui sans poste.

Nous avons également demandé que cet appel soit lancé au plus tard début mai pour permettre une mise en place efficace.

A suivre également la question du devenir du collègue à l'issue des 3 ans si le dispositif est maintenu et prolongé: nouvel appel ou le collègue est maintenu à TD.

5) Postes bloqués PES.

Le SNUipp a réitéré sa demande de ne pas bloquer la totalité des postes dès le mouvement à Titre définitif. **100 postes a minima sont nécessaires.** A ce jour, le Dasen maintient le choix prioritairement du blocage au TD.

6) MCS

*** TRS : Décision Dasen**

En cas de fermeture de poste de TRS:- une priorité 1 pour un poste de Trs dans la même circonscription

- une priorité 2 pour un poste de Trs dans d'autres circonscriptions.
- 4 points de bonifications sur les postes d'adjoints.

*** MCS consécutives**

Malheureusement le cas se produit cette année pour deux collègues Points et priorité habituelles de la Mcs + 2 points de bonification supplémentaires (+ 3 points si 3 Mcs consécutives, etc...!!!) A noter que les bonifications ne s'appliquent que sur les postes d'adjoints (pas sur les postes à exigences particulières ou sur les directions

***Possibilité de défléchage de poste et de fermeture** la même année si les besoins en langue sont couverts dans l'école. Des règles spécifiques sont prévues dans ce cas.

***Nous avons aussi redit notre demande de ne pas « exempter » les postes fléchés et les postes d'Imf** lorsqu'il y a une fermeture de poste dans une école (tenir compte de l'ancienneté d'arrivée dans l'école quelque soit le poste occupé). **Refus Dasen.**

7) Maîtres d'accueil temporaires

Une liste a été constituée après proposition des IEN (critères retenus: déjà fonction de MAT cette année; secteurs mal couverts; maternelle). Le SNUipp a redit sa volonté de transparence dans les critères de choix. **Nous avons demandé une liste nominative des collègues retenus. Accord du Dasen.**

8) Etudiants contractuels/M2 (138)

Le SNUipp a redit sa demande d'organiser des stages filés pour permettre l'affectation de ces étudiants dans les écoles afin de ne pas impacter le mouvement des Trs. **REFUS Dasen.**

Nous avons également demandé qu'ils soient affectés sur des décharges de direction mises en places pour les écoles de 3 classes (comme cela avait déjà été le cas avec les PE2). **REFUS Dasen au motif que cela « coûte » en poste.**

Nous avons également demandé à ne pas impacter les **postes de modulateurs** afin de permettre une meilleure stabilité et souplesse, nécessaires à l'organisation de la formation initiale et à l'accueil des stagiaires, notamment dans les écoles d'application (spécificité). Les maîtres formateurs sont de surcroît déjà en charge des PES en nette augmentation à la rentrée prochaine.

Contrairement à ce qui était prévu, suite à notre intervention, tous ne seront pas bloqués pour les M2 mais certains serviront cependant de support pour ces contractuels.

Décision Dasen: les 25% nécessaires à l'implantation des M2 seront pris sur les décharges de direction, les temps partiels, les modulateurs et ce, avant le mouvement interne des Trs.

A noter que les M2 seront dispensés d'APC

9) Obligation des 3 vœux géographiques pour les collègues à TP

Demande du SNUipp de supprimer cette obligation qui conduit à des nominations forcées dès le TD. **Refus Dasen** qui maintient l'obligation de 3 vœux géographiques dont un vœu de regroupement de communes.

Attention : ces 3 vœux ne sont pas obligatoires pour les collègues touchés par Mcs, pour les collègues entrants et/ou sortants de Capa-Sh.

10) Demande du SNUipp de la possibilité du temps partiel pour les directeurs (autoriser a minima une délégation).

REFUS Dasen.

11) Calendrier prévisionnel du mouvement

OUVERTURE SERVEUR: 25 Mars jusqu'au 7 avril

Capd du mouvement à titre définitif: 23 mai.

Calendrier pour le Titre provisoire: *Non communiqué. A suivre.*

IV) QUESTIONS DIVERSES posées par le SNUipp-FSU.

1. **Devenir de la Maison de l'enfance à la Trinité ?** A ce jour la direction de cette école est maintenue. En attente de la signature d'une convention avec le Conseil général. A suivre.

2) Quelle disposition pour la mise en responsabilité des M2 (stages filés, décharge..)

cf plus haut.

3) Suite à notre contribution sur les autorisations d'absence, quelles sont les réponses ?

Le SNUipp a fourni une très large contribution (publiée dans notre dernière Lettre internet) relative au nouveau tableau des autorisations d'absences : tableau dont les déclinaisons départementales ne reflètent pas les textes et dont certaines dispositions enlèvent beaucoup de souplesse et peuvent nous convenir. **Nous avons demandé des réponses à tous les points soulevés dans cette contribution.**

Devant l'absence de contributions des autres organisations syndicales (Cgt, Se), le Dasen repousse ses réponses à un groupe de travail ultérieur. C'est bien dommage car il y a urgence.

4) Point sur les postes fléchés

Le SNUipp a mis en avant plusieurs situations d'écoles qui nous ont contacté pour demander des modifications suite au défléchage ou au fléchage de poste sur leur école. Certaines ont pu être réglées en Capd, d'autres sont en attente de confirmation par l'Ien.

Des situations personnelles ont également été évoquées.